



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 août 2018 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande d'usage conditionnel suivante, à savoir :

Nature et effets :

- 1) Autoriser l'usage résidence de tourisme dans le bâtiment existant;

Résidence de tourisme : Établissement qui offre, dans un but locatif, de l'hébergement à une clientèle de passage, uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés et dotés d'une cuisinette et qui requiert une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q., chapitre E-14.2)

Identification du site concerné : 192 chemin du Tour-du-Lac, lot 5 035 536, matricule 3019-21-8098.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 10^e jour du mois de juillet 2018

Sylvain Michaudville
Directeur général / Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Michaudville, directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 10^e jour du mois de juillet 2018 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet 2018.

Sylvain Michaudville
Directeur général / Secrétaire-trésorier